

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 24

➤ votants : 30

Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.01

Objet : Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau » d'une surface de 18,7 ha clôturée a été déposée le 22 mai 2025.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**,

- **Emet un avis favorable** sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau »,
- **Et autorise** Monsieur le Président à mener, dans la limite de ses attributions, toute action destinée à faciliter la réalisation du projet.

Acte certifié exécutoire le : 16 DEC. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 DEC. 2025
Publication le : 16 DEC. 2025

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 16/12/2025
Qualité : Président

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 24
➤ votants : 30
Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLE, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLE, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.02

Objet : Validation du programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire, qui a été validé le 24 octobre 2025 par la Commission « voirie, éclairage public et travaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **arrête** le programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire, comme annexé, pour un montant de 568 839,20 € HT soit 682 607,04 € TTC.
- **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2026 en section de fonctionnement,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Acte certifié exécutoire le : 06 NOV. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 06 NOV. 2025
Publication le : 06 NOV. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane
Val d'Anglin

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane
Val d'Anglin

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06 NOV. 2025

ID : 036-200035137-20251027-2025102702-DE

SLOW

Détail travaux de voirie 2026

	Voies concernées	Programme voirie HT	Programme voirie TTC
Bonneuil			
	VC 104 S1	1 886,00 €	2 263,20 €
		1 886,00 €	2 263,20 €
Bélâbre			
	VC 22	10 230,00 €	12 276,00 €
	VC 16	31 326,00 €	37 591,20 €
		41 556,00 €	49 867,20 €
Chaillac			
	VC 15	9 403,00 €	11 283,60 €
	VC 4 S2	8 553,00 €	10 263,60 €
	VC 4 S1	4 520,00 €	5 424,00 €
	VC 235	42 080,00 €	50 496,00 €
	VC 115	33 848,00 €	40 617,60 €
		98 404,00 €	118 084,80 €
Chalais			
	VC 13	12 999,00 €	15 598,50 €
		12 999,00 €	15 598,80 €
Lignac			
	Vc 27a	6 000,00 €	7 200,00 €
	VC 12 S2	33 200,00 €	39 840,00 €
	VC 27	25 890,00 €	31 068,00 €
		65 090,00 €	78 108,00 €
Mauvières			
	VC 10	12 066,00 €	14 479,20 €
		12 066,00 €	14 479,20 €
Mouhet			
	VC 10	3 500,00 €	4 200,00 €
		3 500,00 €	4 200,00 €
Parnac			
	VC 4	30 448,00 €	36 537,60 €
		30 448,00 €	36 537,60 €
Prissac			
	VC 45 S1, S2, S3	36 877,00 €	44 252,40 €
	VC 21 et 21a	28 572,50 €	34 287,00 €
		65 449,50 €	78 539,40 €
Roussines			
	VC 14	76 760,00 €	92 112,00 €
	VC 104 S1	14 806,00 €	17 767,20 €
		91 566,00 €	109 879,20 €
Saint-Hilaire Sur Benaize			
	VC 9	32 489,00 €	38 986,80 €
	VC 9a	13 939,20 €	16 727,04 €
	VC 4	68 143,50 €	81 772,20 €
		114 571,70 €	137 486,04 €
Saint-Gilles			
	VC 113	6 593,00 €	7 911,60 €
		6 593,00 €	7 911,60 €
Tilly			
	VC 14a	9 030,00 €	10 836,00 €
	VC 14	15 680,00 €	18 816,00 €
		24 710,00 €	29 652,00 €
Total CDC MOVA		568 839,20 €	682 607,04 €

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 32
➤ présents : 24
➤ votants : 30
Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLEZ, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.03

Objet : F.A.R. voirie 2026 – approbation du plan de financement

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la réalisation du programme des travaux de voirie 2026, il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention d'un montant de 170 651,76 € auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2026.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux de voirie	568 839,20 €	Conseil Départemental	170 651,76 €
		Fonds propres CdC	398 187,44 €
TOTAL	568 839,20 €	TOTAL	568 839,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation du programme des travaux de voirie 2026, et le plan de financement tel que présenté,
- **et autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2026 et à signer tout document relatif à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 06 NOV. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 06 NOV. 2025
Publication le : 06 NOV. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane
Val d'Anglin

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de Communes
Marche Occitane
Val d'Anglin

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Président

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 24

➤ votants : 30

Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.04

Objet : Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la Fonction Publique ;

VU le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre du 30 novembre 2021 et du 5 avril 2022 approuvant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, le lancement de la procédure de consultation et validant le cahier des charges ;

VU la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre du 16 septembre 2022, après avis favorable du Comité Technique Départemental, approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 ;

VU la convention de participation « Santé » signée entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et le groupement RELYENS (*anciennement SOFAXIS*) / INTERIALE ;

VU la déclaration d'intention de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2023 ;

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par RELYENS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion (jointe en annexe) sera à établir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 €, par agent.

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département de l'Indre, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 5 septembre 2022.

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 150,00 € et les frais annuels de gestion sont de 80,00 €, étant précisé en cas de double adhésion (Santé et Prévoyance), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.

SLOW

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **d'adhérer** à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et RELYENS (*anciennement SOFAXIS*) / INTERIALE, à effet au 1^{er} janvier 2026,
- **d'approuver** la convention d'adhésion à intervenir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Président à signer cette convention,
- **d'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- **d'instituer** une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **de dire** que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- **de préciser** que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- **de s'acquitter**, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,
- **de prévoir** l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Interiale et/ou SOFAXIS

Acte certifié exécutoire le 16 DEC. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2025
Publication le 16 DEC. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre

Le Président,

Philippe GOURLAY

MOVA

Communauté de Communes

Marche Occitane

Val d'Anglin

MOVA

Communauté de Communes

Marche Occitane

Val d'Anglin

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 24

➤ votants : 30

Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.05

Objet : **Projet Artistique et Culturel de Territoire 2026**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Région Centre-Val de Loire a mis en place une politique d'aménagement culturel du territoire, les « Projets Artistiques et Culturels de Territoire » (P.A.C.T.). Le cadre d'intervention de ce dispositif a été de nouveau présenté.

Pour 2026, la Communauté de Communes a pour objectif :

- de définir un programme d'actions regroupant tous les domaines que ce soit du théâtre, de la musique, des arts plastiques, du cinéma, de la photographie ;
- de répartir ce programme sur l'année et sur le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin;
- de répondre au besoin d'activités culturelles des populations du territoire en passant du plus petit au plus grand ;
- à travers les actions retenues, de renforcer l'image du patrimoine du territoire en montrant les paysages, l'environnement et le cadre de vie rural, qui sont les racines du plus grand nombre des habitants du territoire ;
- d'accueillir de nouveaux intervenants pour leur permettre un rayonnement plus important, afin de présenter leur travail à un public plus large, d'élargir leur audience et de toucher les plus jeunes pour un partage intergénérationnel.

Considérant l'intérêt de ce dispositif, la Communauté de Communes présente pour l'année 2026, auprès de la Région Centre-Val de Loire, un dossier de demande de subvention répondant à l'ensemble de ces critères.

Le détail de la programmation culturelle qui a été arrêtée par la commission culture et patrimoine figure dans le tableau ci-annexé.

Le Conseil Communautaire,

Vu les demandes sollicitées par différentes structures, en vue de l'intégration de leur manifestation culturelle dans le PACT 2026,

Considérant, après analyse, que lesdites demandes permettent d'établir une programmation d'ensemble pluridisciplinaire conforme au cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire,

Décide, à l'unanimité,

- **d'adopter** la programmation prévisionnelle figurant en annexe, sachant que des modifications à la marge pourront intervenir en cours d'exercice,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Centre-Val de Loire, une subvention de 32 820 € au titre des projets artistiques et culturels de territoire, à répartir entre les structures intervenantes, en fonction de leur budget artistique,
- **et d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 16 DEC. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 DEC. 2025
Publication le : 16 DEC. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Centrale de la Région
Mairie Occitane
C. Région

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

PACT 2026 / PROGRAMMATION CULTURELLE

Structure porteuse	Manifestation	Subvention PACT sollicitée	Pourcentage de l'enveloppe PACT attribuée	Subvention CDC MOVA accordée
Association Festiv'en Marche	La chanson belle et rebelle (15 ^{ème} édition)	6 320,00 €	19,26 %	6 320,00 €
Association les Rencontres Photographiques	Rencontres photographiques (3 ^{ème} édition)	7 500,00 €	22,85 %	7 500,00 €
Association Le Temps Suspendu	Itinérance culturelle et musicale pour les publics isolés	10 500,00 €	31,99 %	10 500,00 €
Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	Résidence photographie « Chambre noire » (2 ^{ème} édition)	7 500,00 €	22,85 %	7 500,00 €
CDC Marche Occitane -- Val d'Anglin	Ciné de campagne -- formation et création cinématographique pour les jeunes	1 000,00 €	3,05 %	5 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le **16 DEC. 2025**

ID : 036-200035137-20251027-2025102705-DE

51027

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 24

➤ votants : 30

Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.06

Objet : Vote de subventions communautaires aux établissements scolaires

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission « médico-sociale et sports », lors de sa réunion du 20 octobre dernier, a étudié les différentes demandes de subvention et a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Roussines – sortie année scolaire 2025-2026 – séjour au CPA Lathus (86) sur le thème du cirque du 9 au 11 février 2026 – subvention de 1 886 €
- Ecole François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault – sortie année scolaire 2025-2026 - séjour de type Classe Bleue Savoir Nager à la Bourboule (63) – subvention exceptionnelle de 1 250 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission « médico-sociale et sports » à savoir l'attribution des subventions communautaires comme suit :

- Ecole de Roussines – sortie année scolaire 2025-2026 – séjour au CPA Lathus (86) sur le thème du cirque du 9 au 11 février 2026 – **subvention de 1 886 € ;**
- Ecole François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault – sortie année scolaire 2025-2026 - séjour de type Classe Bleue Savoir Nager à la Bourboule (63) – **subvention exceptionnelle de 1 250 € ;**

Acte certifié exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publication le : 16 DEC. 2025

Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre

Le Président;

Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 16/12/2025
Qualité : Président

Séance du 27 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 32

➤ présents : 24

➤ votants : 30

Date de la convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2025-10-27.07

Objet : Soutien aux familles pour les activités sportives des enfants de 6 à 13 ans

A la suite de l'annonce du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de la suppression, dès la rentrée 2025-2026, du dispositif Pass'Sport pour les enfants de 6 à 13 ans, la commission « médico-sociale et sports » propose de compenser financièrement partiellement cette suppression afin que les familles concernées ne soient pas pénalisées.

Créée en 2021, cette aide financière permettait aux foyers aux revenus modestes de réduire le coût de l'inscription de leurs enfants dans un club ou une structure sportive agréée. Dans de nombreux territoires, elle constituait un levier efficace pour lutter contre les freins économiques et favoriser une pratique régulière d'activité physique.

Afin que les enfants concernés sur notre territoire continuent à accéder à une pratique sportive dans des conditions financières favorables, la commission « médico-sociale et sports » décide d'allouer à leur famille une subvention exceptionnelle de 30 euros par enfant. Cette somme permettra donc de compenser en partie la disparition du dispositif national et de maintenir, pour les enfants éligibles de 6 à 13 ans, des conditions d'accès équitables pour l'inscription à une activité sportive.

Les conditions retenues pour bénéficier de l'aide seront les suivantes :

- Avoir entre 6 et 13 ans
- Être domicilié sur le territoire de la CDC MOVA
- Être licencié dans un club du territoire ou extérieur, pour la saison 2025/2026

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16 DEC. 2025

ID : 036-200035137-20251027-2025102707-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **entérine** la décision de la Commission « médico-sociale et sports » à savoir l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **30 euros** par enfant habitant le territoire de la CDC MOVA afin de leur faciliter l'accès à une activité sportive.

Acte certifié exécutoire le 16 DEC. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2025
Publication le : 16 DEC. 2025

Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre

Le Président,
Philippe GOURLAY

MOVA
Communauté de communes
Midi-Pyrénées
C. 2025

La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE